

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE SECTEURS SOCIAUX SUBSIDIÉS RÉDIGÉE À L'ATTENTION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF BRUXELLOIS POUR LA LÉGISLATURE

2009/2014

Les secteurs signataires sont les suivants :

- *FCSS et FCSSB pour les secteurs des CASG, des Services d'aide aux Justiciables, des CAP et la SASLS*
- *AMA pour le secteur des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri*
- *FLCPF pour le secteur des plannings familiaux*
- *FSB pour le secteur des services d'aide à domicile*
- *Le secteur des Services Espace-rencontre*



INTRODUCTION

Cette synthèse de recommandations intersectorielles s'appuie sur un diagnostic social alarmant. Pendant que la grande précarité augmente en Région Bruxelloise, la fragilisation de couches sociales plus larges s'accélère. L'accessibilité aux droits sociaux fondamentaux est un problème majeur pour une partie de plus en plus importante de la population.

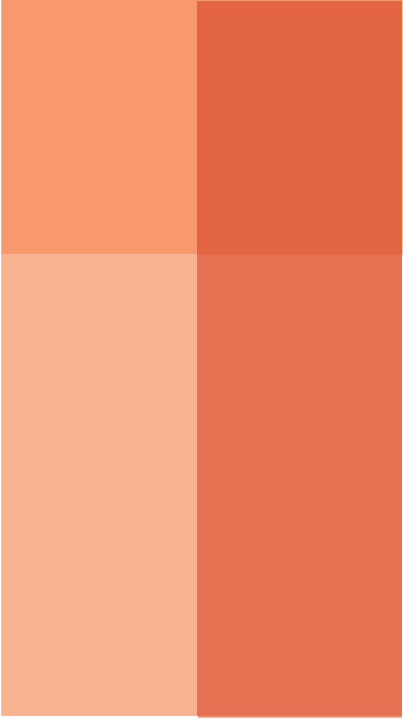
On le sait, les grands leviers de lutte contre la pauvreté relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral et des partenaires sociaux (fixation des prix, négociations salariales, répartition (in) équitable des richesses via la sécurité sociale et la politique fiscale...). Pour autant, nous pensons qu'il existe des marges d'ajustement locales et régionales non négligeables pour faire face à des réalités sociales en évolution.

L'associatif subsidié est un des leviers essentiels des politiques sociales régionales. Les secteurs sociaux co-signataires en sont une partie non négligeable. Créateurs d'initiatives et d'emplois nouveaux, ils répondent avant tout à des besoins sociaux non rencontrés. Garants d'un maillage social de proximité dont les sociétés modernes et urbaines ont un urgent besoin, ils ont également vocation à utiliser leur expertise et leur capacité de proposition pour tenter d'améliorer les services rendus aux bénéficiaires.

Cette note synthétique de recommandations en est l'illustration.

Cette synthèse de recommandations se décline en trois points :

- 1. *L'accessibilité des usagers à des droits sociaux fondamentaux : revenu, logement, santé et énergie.***
- 2. *Le soutien aux services existants***
- 3. *L'amélioration de la transversalité***



DU CÔTÉ DES USAGERS DE NOS SERVICES

ORIENTATIONS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AU REVENU

EN MATIÈRE D'EMPLOI

Rappelons que les chômeurs ne sont pas, dans leur très grande majorité, responsables de leur situation. Celle-ci est principalement due à un manque d'emplois accessibles aux chômeurs bruxellois. La discrimination à l'embauche et l'inadaptation des politiques économiques aux réalités sociologiques bruxelloises en sont les causes essentielles.

Il faut donc :

- Accompagner les demandeurs d'emploi vers des emplois de qualité.

o Lutter contre la précarisation de l'emploi et favoriser la qualité de l'emploi, à même de garantir aux travailleurs un revenu stable, une qualité de vie et la possibilité de se projeter dans l'avenir.

o Privilégier toujours une logique d'accompagnement humain, personnalisé et global des chômeurs à celle du contrôle, qui pénalise surtout les plus fragiles.

- Soutenir, à côté de l'emploi et en maintenant le droit des personnes à leurs allocations, d'autres formes d'implication sociale (volontariat, projets familiaux, culturels, sportifs, coaching à visée professionnalisante de jeunes des quartiers).
- Soutenir les initiatives d'alphabétisation et de Formation Professionnelle qualifiante.

EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

- Investir dans la qualité et le niveau de l'enseignement.
- Développer la fonction collective de l'école en favorisant l'accès à la culture et l'éducation à la citoyenneté.

- Encourager les enfants et les jeunes à avoir des activités extrascolaires, à développer leur créativité, à faire du sport...
- Mener une politique volontariste et claire en matière de mixité scolaire.
- Reconnecter l'enseignement, notamment technique et professionnel, avec la construction d'un projet professionnel.

EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT

- Accorder des moyens spécifiques aux services de médiation de dettes agréés, débordés par la demande.
- Réaliser et diffuser largement des campagnes de prévention à l'égard du crédit facile et de ses risques par la voie de tout support médiatique.
- Sans tomber dans la culpabilisation ou l'éducation à la privation, apprendre aux personnes, et aux jeunes en particulier, à gérer un budget.

ORIENTATIONS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT

AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS, PETITS ET GRANDS, À PRIX ABORDABLE.

- Augmenter le parc de logement social et en augmenter la qualité de vie, en veillant entre autres à la mixité sociale, tant dans les immeubles de logement social que dans les quartiers.
- Soutenir davantage les agences immobilières sociales (AIS).
- Lutter contre les logements vides en améliorant le dispositif du droit de gestion publique et en aidant les propriétaires incapables de s'occuper de leur bien.
- Encourager l'acquisition d'un logement par les ménages à faibles et moyens revenus en accordant davantage de moyens aux organismes publics dont c'est la mission.
- Assurer le relogement systématique des personnes expulsées pour insalubrité.
- Favoriser la mise en place de projets de guidance sociale énergétique.
- Améliorer le système des ADIL :
 - o Ne pas limiter l'allocation dans le temps, pour autant que le bénéficiaire reste dans les conditions de revenus prévues.*
 - o Ouvrir l'accès des ADIL aux sans-abri qui trouvent un logement, après un séjour en maison d'accueil notamment.*
 - o Assouplir les règles d'attribution des chambres*

ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ACCÈS À LA SANTÉ

- Former et informer les travailleurs du social et de la santé :
 - o Sensibiliser le personnel médical aux problématiques sociales notamment par des modules consacrés aux législations sociales en matière de santé.*
 - o Réaliser et diffuser largement parmi les acteurs du social et de la santé un mémento concis et pratique sur les différents mécanismes d'aide et leurs critères d'octroi.*
 - o Favoriser les collaborations entre acteurs du social et de la santé.*

- Améliorer l'accessibilité financière aux soins :
 - o Encourager la création de maisons médicales pratiquant le paiement au forfait.*

- Optimiser l'accompagnement des personnes présentant des troubles de santé mentale :
 - o Créer des lieux de concertation entre les acteurs du social et de la santé mentale afin de favoriser les collaborations et la prise en charge des personnes à la frontière entre ces deux secteurs.*
 - o Financer de manière plus complète les supervisions individuelles des travailleurs qui aident à domicile ou accompagnent en ambulatoire ou en maison d'accueil des patients de santé mentale.*
 - o Encourager la concertation entre personnel psychologique, hospitalier et ambulatoire, pour assurer un meilleur suivi des personnes.*
 - o Favoriser la création et/ou le développement d'initiatives psycho-sociales telles que le SMES, susceptibles de soutenir les équipes sociales de première ligne.*
 - o Favoriser l'accompagnement à domicile par des professionnels de l'action sociale et de la santé mentale des personnes qui n'ont pas accès aux services spécialisés.*
 - o Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées dans la société.*

- Prendre en compte le développement de l'aide alimentaire sous ses diverses formes comme une condition essentielle d'accès à la santé.

ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'ÉNERGIE

- Favoriser les centrales d'achat, au niveau communal ou à un niveau plus large.
- Faciliter l'octroi du statut de client protégé :
 - o Ne plus faire du placement du limiteur de puissance une étape préalable à l'octroi du statut de client protégé.*
 - o Simplifier les démarches administratives pour l'octroi du statut de client protégé.*
- Encourager la mise en place, dans chaque CPAS, d'une cellule énergie.
- Accorder davantage de compétences aux travailleurs sociaux du secteur associatif, via la mise en place d'une cellule d'appui.
- Soutenir les lieux de concertation entre travailleurs sociaux des secteurs privé et public.

DU CÔTÉ DU SOUTIEN AUX SERVICES

CONCERNANT LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES (COCOF, COCOM)

- La subside à 100 % des emplois agréés (à l'exception des fonctions médicales).
- Le renforcement des équipes de base, partiellement garanti actuellement par des postes ACS et/ou Maribel, nécessitant souvent d'importantes prises en charge sur fonds propres.
- La reconnaissance et la rémunération par un barème spécifique entièrement subsidié des fonctions de direction et/ou de coordination, ainsi que du personnel social et administratif.
- Les subventions relatives aux frais de fonctionnement doivent être adaptées à l'évolution de certains coûts (loyers, télécommunication, énergie ...)
- La mise en conformité des infrastructures doit être entièrement subsidiée.

CONCERNANT LE GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE

- Mettre tout en œuvre pour assurer rapidement l'alignement des salaires des postes ACS sur les barèmes appliqués par les accords du non-marchand.

CONCERNANT LES EMPLOIS 'MARIBEL'

- L'enveloppe maximale accordée actuellement par les partenaires sociaux ne suffit plus pour financer l'entièreté de la charge de rémunération de ces emplois.
 - o Une indexation automatique de ces subsides ainsi que l'adaptation à l'évolution de l'ancienneté des montants accordés.*
 - o Des budgets de formation disponibles pour l'ensemble des emplois en fonction dans les institutions agréées.*

CINQ PISTES POUR AMÉLIORER LA TRANSVERSALITÉ

1

• L'architecture institutionnelle bruxelloise répond avec ingéniosité à la question politique essentielle de la cohabitation entre différentes communautés. Elle génère par contre des applications plus problématiques sur des compétences telles que la santé, le social, la cohésion ou autres matières « personnalisables ». Les niveaux de pouvoir compétents sont nombreux, parfois contradictoires, souvent non concertés. D'où l'importance des concertations systématiques entre les différents niveaux de pouvoir concernés par des matières aussi peu « découposables » que le social ou la santé ! **Pourquoi pas, en, Région bruxelloise, un seul Ministre « social-santé » ?**

2

• **La Charte associative**, adoptée depuis peu par les Exécutifs conjoints, est une porte d'entrée utile pour « penser » la complémentarité opérateurs publics et associatifs. Nous souhaitons qu'elle ne soit pas mise au frigo mais qu'au contraire, elle permette de prolonger la mise en œuvre des nécessaires logiques de complémentarité entre l'associatif et les Pouvoirs Publics. Et notamment entre les CPAS, les services communaux et les secteurs subsidiés que nous représentons.

3

• **Les Conseils Consultatifs**, au sein desquels siègent tant les représentants des partenaires sociaux que les experts et les représentants des usagers, témoignent du développement d'une culture de participation, de mise en débat et de construction de pratiques et de savoirs collectifs innovants entre l'administration, les exécutifs et les associations subsidiées. Ces dispositifs doivent être mis en place à tous les niveaux de pouvoir, comme garants d'une volonté de transversalité entre les différentes compétences et les différents niveaux de pouvoir.

4

• Certains secteurs, remplissant des missions proches, devraient poursuivre des objectifs stratégiques communs, diminuant ainsi doublons et fragmentation des politiques sociales. A titre d'exemple les projets de cohésion sociale devraient participer à une **concertation inter-sectorielle** permanente avec les politiques ambulatoires socio-sanitaires. Plus fondamentalement c'est évidemment l'ensemble des politiques mises en place par la Région Bruxelloise, de l'emploi à l'enseignement, de la formation aux politiques d'aide aux personnes qui devraient veiller à lutter en front commun contre les logiques de **dualisation sociale** à l'œuvre dans notre Région.

5

• Le rôle des **CPAS dans le soutien aux coordinations sociales** devrait être renforcé. Les initiatives émanant de l'associatif sont trop souvent méconnues par le secteur public. Or le terrain démontre, comme à travers le développement de l'aide alimentaire, à quel point les complémentarités des secteurs publics et associatifs doivent être utilisées positivement pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des populations les plus fragiles.

Charles Lejeune

Secrétaire général Fédération des centres de service social (FCSS-FCSSB)

Betty Nicaise

Secrétaire générale Adjointe Fédération des centres de service social bilingues (FCSSB)

Christine Van Hessem

Directrice AMA

Carole Grandjean

Directrice FLCPPF

Dominique Van Lierde

Coordinatrice FSB

Les services d'Espace Rencontre : *Asbl le Patio et Espace rencontre Bruxelles*